

La location saisonnière (7 heures)

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre légal du mandat de location
- Identifier et prévenir les risques liés à la location saisonnière
- Sécuriser la rédaction du contrat de bail

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

Matériels :

- Outil de visioconférence pour voir et dialoguer avec le formateur

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : contact@start-learning.fr
www.start-learning.fr

NDA : 32 60 03216 60

Module 1 : La réglementation relative à la location saisonnière

3 Heures 30

Séquence 1 : La loi Hoguet et la location saisonnière

- ▶ Les cartes professionnelles obligatoires pour l'exercice de l'activité de location saisonnière
- ▶ Le mandat de location saisonnière / Registre des mandats / Garanties financières / Comptes séquestres
- ▶ Les clauses facultatives autorisées
- ▶ Les clauses interdites et clauses abusives
- ▶ La preuve du contenu d'un mandat
- ▶ La nullité du mandat
- ▶ La notice d'information précontractuelle
- ▶ Les mandats conclus « hors établissement » ou « à distance »
- ▶ Le délai de rétractation et la demande d'exécution anticipée

L'ANNONCE DE LOCATION

Séquence 2 : La réglementation relative de la location saisonnière

- ▶ Définition de la location meublée saisonnière (Durée maximale de location)
- ▶ Décret AIRBNB
- ▶ Location meublée saisonnière d'une résidence principale
- ▶ Location meublée saisonnière d'une résidence secondaire
- ▶ Démarches préalables / Déclarations ou autorisations obligatoires
- ▶ Sanctions possibles
- ▶ LES REVENUS DES LOCATIONS SAISONNIÈRES : Régime d'imposition forfaitaire / Régime d'imposition réel

Module 2 : Le contrat de location saisonnière

3 Heures 30

Séquence 1 : Le cadre juridique du bail saisonnier

- ▶ Information préalable
- ▶ La réservation
- ▶ Le droit de rétractation / (clause spéciale COVID)
- ▶ Arrhes ou acomptes
- ▶ Tarifications supplémentaires
- ▶ Les clauses abusives
- ▶ L'entrée / Le départ
- ▶ L'assurance
- ▶ L'annulation

LECTURE D'UN CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE + Annexes

Séquence 2 : Le contentieux du bail

- ▶ Livrer à la location un logement en bon état d'usage et de réparation
- ▶ La location non conforme au descriptif
- ▶ Publicité mensongère
- ▶ Effectuer pendant la location, les réparations, entretiens et menus travaux nécessaires
- ▶ Garantir une jouissance paisible au locataire
- ▶ Sécuriser le logement et plus particulièrement la piscine
- ▶ QUID des animaux en location saisonnière

Certification

Qualiopi
processus certifié

Financements

MON COMPTE FORMATION **OPCO** **pôle emploi**

Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.